

Vous avez été informé de la possibilité d'administration du Nirsevimab (Beyfortus®) à votre enfant

Le Nirsevimab est un Anticorps dirigé contre le VRS.

Il dispose d'une autorisation européenne, et en France, il sera délivré gratuitement pour la saison 2023/2024.

Il permet de diminuer les formes graves de bronchiolites liées au VRS ainsi que les hospitalisations.

Il ne dispense pas de respecter les **MESURES BARRIERES** qui restent importantes pour prévenir l'ensemble des infections respiratoires.

- **POUR QUI** est-il recommandé cette année (saison épidémique 2023/2024) ?
- Pour tous les nourrissons nés après le 6 février 2023
 - Pour les nouveau-nés prématurés ou avec d'autres facteurs de risque, selon les critères qui vous seront expliqués par votre médecin
- **QUAND** est-il recommandé de l'administrer ?
 - Dès le séjour en maternité pour les nouveau-nés nés à partir du 15 septembre 2023
 - Avant la sortie d'hospitalisation pour les nouveau-nés en néonatalogie ou cardiopédiatrie,
 - En ambulatoire pour les autres (Médecine de ville, PMI, ...).
- **QUI** peut le prescrire ?
 - Le médecin ou la sage-femme en maternité ou mon pédiatre/ médecin traitant/ sage-femme en ville
- **QUI** peut l'administrer ?
 - Le médecin, sage-femme ou une infirmière sur prescription médicale.
- **COMMENT** est-il administré ?
 - Par voie intra musculaire dans la cuisse. Il peut être administré en même temps qu'un vaccin.
- **Où** est-il disponible ?
 - En maternité pour les nouveau-nés qui y séjournent.
 - Dans les pharmacies en ville, disponible 4 à 5 jours après commande.